



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reglementation

Question écrite n° 21984

Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur le probleme des courriers publicitaires adresses par telecopie aux particuliers contre leur gre. Les diffuseurs publicitaires ont en effet de plus en plus recours a ce moyen pour toucher les particuliers. Outre qu'elle attente au respect de la vie privee, cette pratique entraine pour les destinataires des frais divers (papier, encre, electricite, usure du materiel...) qui ne sauraient en aucune maniere se justifier des lors qu'ils n'ont pas donne leur consentement. Il parait difficile d'opposer ici la liberte du commerce au droit de chaque citoyen de voir sa vie privee etre effectivement respectee et de ne pas se voir ainsi imposer des frais injustifies. Il lui demande en consequence de bien vouloir lui faire connaitre son sentiment sur ce probleme et de lui preciser eventuellement les mesures qu'il serait pret a prendre afin d'y apporter une solution.

Texte de la réponse

Mme le ministre de l'environnement a pris connaissance avec interet de la question posee par l'honorable parlementaire concernant les courriers publicitaires adresses par telecopie. Comme dans le cas de la distribution a domicile de prospectus divers ou de l'envoi de publicites par courrier, ou des dispositifs volontaires de type liste rouge ont deja ete mis en oeuvre, il est probable que la solution au probleme enonce par l'honorable parlementaire tienne plus a la legitime pression des consommateurs sur les entreprises responsables. Une telle demarche pourrait favoriser des engagements de bonne pratique, plus qu'une reglementation dont le controle s'avererait surement difficile au plan technique. La difficulte est accrue par le fait que les auteurs de ces envois par telecopie sont certainement des entreprises encore plus dispersees et de taille petite ou moyenne, que celles de la grande distribution, par exemple, a l'origine des prospectus dans les boites aux lettres. Eu egard aux aspects egalement environnementaux de ce probleme (gaspillage de papier...), le ministere de l'environnement recherchera, en liaison avec les autres administrations et organismes concernes, les moyens de sensibiliser les auteurs potentiels de telles pratiques afin d'en limiter l'essor.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21984

Rubrique : Publicite

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1994, page 6266

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2095